Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 007-210703492-20250616-DM2025_59-AR

Ville de La Voulte sur Rhône

9 rue Rampon - 07800 La Voulte-sur-Rhône
04.75.62.40.44

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

Registre des délibérations

DÉCISION MUNICIPALE N°2025-59

Objet : Organisation de la sécurité des spectateurs pour le 14 juillet 2025 - DPS-PE avec UDSP 07

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 et la délibération du conseil municipal en date du 15 février 2022 portant délégation du conseil municipal au Maire,

Vu l'organisation du feu d'artifice du 14 juillet 2025 par la Commune,

Vu la nécessité d'un Dispositif d'un Poste de Secours de type « Petite Envergure » (DPS-PE), établie lors de l'élaboration de la grille d'évaluation du risque à l'organisateur,

Considérant que l'offre en date du 29/05/2025 présentée par le prestataire Union des Sapeurs-Pompiers 07, composée d'un poste de secours avec 4 secouristes de 21h00 à 23h30, est adaptée au besoin de la commune dans le cadre de l'organisation de la sécurité des spectateurs lors du feu d'artifice du 14 juillet 2025.

DECIDE

- **DE SIGNER** le document relatif au DPS n°D.dps-25.0188 avec l'UDSP 07 ;
- **DE DIRE** que le montant de la prestation de service s'élève à 325.00 € TTC ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2025.

À la Voulte sur Rhône, le 16/06/2025

Pour le Maire empêché,
La 1ère Adjointe

Sylvie André-Coste

MAIRIE DE LA VOULTE-SUR-RHÔNE (ARDÈCHE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)